



CDOS
SEINE
MARITIME

PROJET ASSOCIATIF DU CDOS 76 OLYMPIADE 2017-2020

“Le CDOS 76 au service du mouvement sportif”

Partie 1 : Etat des lieux du CDOS 76

1) Présentation de l'association

- Histoire
- Relations avec le CNOSF et les instances olympiques territoriales
- Valeurs
- Missions et rôle
- Gouvernance, structuration et organisation générale
- Adhérents de l'association

2) La pratique physique et sportive sur le département de la Seine-Maritime

- Département de la Seine-Maritime
- Implantation du sport en Seine-Maritime
- Focus sur les comités sportifs

3) Activités de l'association

- Activités

4) Environnement de l'association

- Partenaires publics
- Partenaires privés
- Comités sportifs

5) Notoriété et image de l'association

- Notoriété de l'association
- Image de l'association

6) Situation financière de l'association

- Résultats financiers de l'association sur l'olympiade 2013-2016
- Moyens matériels
- Infrastructures

Partie 2 : Analyse et définition du projet

1) Forces et faiblesses

2) Axes d'amélioration

Partie 3 : Plan de développement

1) Améliorer le fonctionnement et la structuration du CDOS 76

- ➔ 1^{er} objectif : Améliorer la gestion budgétaire et financière
- ➔ 2^{ème} objectif : Améliorer la GRH
- ➔ 3^{ème} objectif : Améliorer le suivi des actions
- ➔ 4^{ème} objectif : Créer les conditions d'une vie associative saine et active
- ➔ 5^{ème} objectif : Améliorer l'organisation fonctionnelle et administrative
- ➔ 6^{ème} objectif : Mettre en place une stratégie de communication
- ➔ 7^{ème} objectif : Développer le partenariat et les sources de financement
- ➔ 8^{ème} objectif : Travailler à la mise en cohérence du mouvement olympique
- ➔ 9^{ème} objectif : Renouer avec les adhérents

2) Favoriser la pratique des publics qui en sont le plus éloignés

- ➔ 1^{er} objectif : Développer la pratique Sport&Handicap
- ➔ 2^{ème} objectif : Accompagner la pratique physique et sportive des publics placés sous main de Justice
- ➔ 3^{ème} objectif : Accompagner le développement de projets autour du sport santé

3) Accompagner le mouvement sportif seinomarin

- ➔ 1^{er} objectif : Former bénévoles et salariés
- ➔ 2^{ème} objectif : Accompagner le mouvement sportif
- ➔ 3^{ème} objectif : Valoriser le bénévolat

- 4^{ème} objectif : Développer une offre de services aux adhérents et à leurs clubs
- 5^{ème} objectif : Défendre le mouvement sportif en tant que tête de réseau
- 6^{ème} objectif : Positionner le CDOS comme un acteur de la vie associative

4) Promouvoir les principes fondamentaux de l'Olympisme

- 1^{er} objectif : Transmettre les valeurs défendues par l'Olympisme auprès de la jeunesse
- 2^{ème} objectif : Défendre l'esprit sportif et les comportements citoyens
- 3^{ème} objectif : Soutenir la candidature de Paris 2024

Partie 4 : Annexes

1) Fiches actions

2) Budget prévisionnel sur l'olympiade

3) Autres annexes

- Charte Olympique
- Livre Blanc du sport seinomarin
- Documents du CNOSF sur le rôle des CDOS/CROS/CTOS, le principe de la délégation d'actions
- Trombinoscope du CDOS 76
- Tableau de la représentation du CDOS 76 dans les instances
- Organisation du CDOS 76
- Rapport de l'accompagnement DLA

Préambule

Préparer aujourd'hui le sport de demain, c'est avant tout convaincre l'ensemble des acteurs de la place incontournable du sport dans l'aménagement du territoire, de la nécessité absolue de la concertation à tous les niveaux, de la reconnaissance de la représentativité et légitimité du mouvement olympique et sportif.

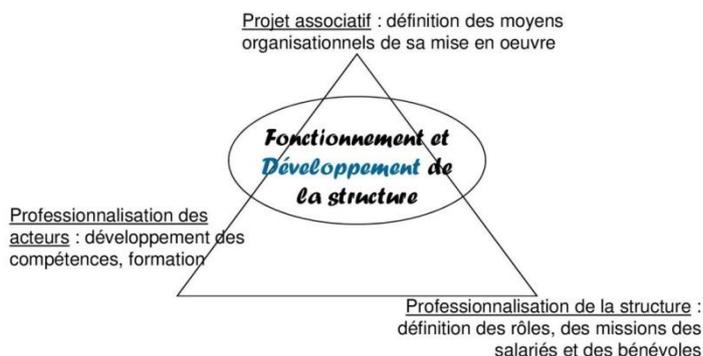
Les enjeux de demain résident dans la nécessité de :

- ✓ Fédérer ligues et comités autour de thèmes transversaux, favoriser la cohésion et l'unité du mouvement sportif et se constituer ensemble en force de proposition
- ✓ Devenir des interlocuteurs privilégiés et incontournables des pouvoirs publics à tous les échelons du territoire et donc adopter une organisation en phase avec la recomposition territoriale
- ✓ S'ouvrir plus largement sur l'extérieur et nouer des relations nouvelles avec les secteurs du tourisme, des loisirs, de l'économie, de l'insertion, de la culture... afin d'apporter des réponses globales à tout projet territorial

Face à des difficultés financières importantes, le CDOS 76 a engagé depuis 1 an des actions afin de réduire les dépenses de fonctionnement, notamment par :

- ✓ la suppression d'un emploi (*contrat en emploi d'avenir, transféré dans une autre association*)
- ✓ la suppression ou modification de différents contrats de location (*informatique, affranchissement, photocopieur*)
- ✓ la réduction des dépenses de téléphone et d'entretien (*ménage des locaux*)
- ✓ la suppression des actions dont le coût salarié était trop important

Par ailleurs, en concertation avec le Conseil Départemental de Seine-Maritime, le CDOS 76 a souhaité trouver des locaux adaptés à l'accessibilité. Le choix des élus du CDOS 76 a été de retenir la proposition du Conseil Départemental de Seine-Maritime. Ainsi, depuis le 21 octobre 2016, le siège du CDOS 76 est situé au 21 rue de Crosne à Rouen.



Les finalités de cette réorganisation sont d'équilibrer le compte de résultats, de mieux répondre aux attentes de nos partenaires institutionnels (*Conseil Départemental, DDdCS, Justice, ARS...*), de développer le partenariat privé et un accompagnement auprès des comités départementaux sportifs (soutien, rencontres de proximité et prestations de services), de valoriser la mutualisation des moyens (*CDOS/CROS*) et de travailler sur l'image du CDOS 76.

Dans les prochains mois, prenant appui sur la fusion des régions (par conséquent des CROS), une nouvelle organisation et des missions redéfinies seront assignées au mouvement olympique territorial, afin de :

- ✓ « mieux travailler ensemble au service d'une stratégie commune »
- ✓ « relever le triple challenge de la proximité, de la représentativité et de l'efficience »
- ✓ « fédérer le mouvement olympique et sportif pour contribuer, à son niveau et selon les logiques fédérales, aux dynamiques territoriales de développement »

Les bases de cette évolution reposent sur :

- ✓ Le plan sport & territoire, une vision et des orientations stratégiques partagées
- ✓ 4 thématiques regroupant les actions nationales déléguées (Sport & santé et bien-être / Sport & éducation et citoyenneté / Sport & professionnalisation / Sport & politiques publiques)
- ✓ Une cohérence des actions sur un territoire (une région)
- ✓ Des liens resserrés entre CROS et CDOS

Concrètement, cette évolution passe par :

- ✓ Des compétences réparties (entre CROS et CDOS)
- ✓ Des élus (administrateurs) qui se spécialisent (formés et compétents)
- ✓ Des salariés qui travaillent ensemble (au sein de l'équipe de développement territorial)
- ✓ Des nouveaux statuts et une nouvelle organisation (conseil d'administration, bureau exécutif, conseil des présidents CROS/CDOS, plénières territoriales par thématique, centre d'expertise, de ressources et de développement du sport, équipe de développement territorial organisée en pôles de compétences)

Pour les CDOS (dont le CDOS 76), les nouveaux statuts ne seront applicables qu'en 2021.

Le présent projet associatif doit permettre au CDOS 76 de répondre à tous ces enjeux, à travers le portage d'un projet stratégique et politique et la formalisation d'un outil structurant (renforcer sa position auprès des instances publiques, du mouvement sportif, des partenaires, des adhérents, définir des orientations et des actions prioritaires).



Partie 1 : Etat des lieux du CDOS 76

1) Présentation de l'association

➔ Histoire

Créé le 8 mars 1983, le CDOS 76 est un organe associatif déconcentré du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF), sur le département de la Seine-Maritime. En cela, ses missions sont directement liées aux orientations fixées par l'entité nationale. Structure de terrain, elle doit malgré tout tenir compte des spécificités territoriales et adapter en conséquence ses actions.

Le CDOS 76 a été déclaré sous le n° 0763008821 à la Préfecture de la Seine-Maritime le 8 mars 1983. La publication au Journal Officiel date du 26 mars 1983 sous le n° 3172.

Depuis le 6 novembre 2008, le CDOS 76 est déclaré en organisme de formation auprès du Préfet de Région Normandie sous le n° 23 76 04389 76.

Niveau	Etat	Mouvement Olympique	Mouvement fédéral	Collectivités
International	Instances européennes et internationales	Comité International Olympique (CIO)	Fédérations internationales	
National	Gouvernement Ministères Sports, Santé, Jeunesse, Education Nationale ...	Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF)	Fédérations sportives	AMF / ADF / ARF / AdCF
Régional	Préfet de Région Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Services de l'Etat	CROS / CTOS	Comités régionaux ou ligues	Conseils Régionaux
Départemental	Préfet Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) Services de l'Etat	CDOS	Comités départementaux	Conseils Départementaux
Local			Clubs OMS / OIS	Communes EPCI
Pratiquants et licenciés				

Depuis la création du CDOS 76 en 1983, 6 présidents se sont succédés.

Au fil du temps, et afin de pouvoir répondre à ses missions, le CDOS a cherché à structurer son fonctionnement interne autour de 3 piliers :

- ✓ trouver un local pour son siège social

A partir de 1989, le CDOS a établi son siège dans un local mis à disposition par Sotteville-lès-Rouen. C'est en 1999 que le siège est transféré au 27 avenue Jacques Cartier à Rouen (local mis à disposition par le Département 76). Depuis le 21 octobre 2016, le CDOS 76 a installé son siège dans les locaux de la direction de la jeunesse et des sports du Département 76 (21 rue de Crosne à Rouen).

- ✓ recruter des salariés

Début 1999 le CDOS 76 embauche son 1^{er} salarié sur un poste de secrétariat. Fin 2001, un 2nd emploi est créé sur des missions de développement (agent de développement dans le cadre des emplois jeunes). Un 3^{ème} poste, axé sur la politique de la ville, a été ouvert fin 2010. Ce poste n'a pas pu être conservé par le CDOS 76 qui rencontre depuis 2009 des difficultés financières. Un licenciement pour motif économique a été fait début 2012. Le CDOS 76 a de nouveau procédé début 2015 à un recrutement d'un chargé de mission (contrat en emploi d'avenir) sur des missions liées au sport santé et à la citoyenneté. Le poste a

été supprimé en septembre 2016 (démission du salarié à qui avait été annoncé le non-renouvellement de son contrat pour des raisons budgétaires).

✓ animer sa vie associative (adhésion des comités, mobilisation des élus bénévoles...)

Lors du renouvellement de ses instances décisionnelles en 2013, le nouveau conseil d'administration a décidé de solliciter le DLA pour l'accompagner dans sa structuration et la définition de son projet associatif. Le DLA n'a pas apporté les résultats attendus (faute d'un accompagnement adapté et personnalisé) : projet associatif non formalisé, pas d'effet sur le dynamisme de l'association et l'implication des bénévoles, pas d'amélioration financière...

Suite à la démission du président (Gérard SÉNÉCAL) pour raisons personnelles en avril 2016, un nouveau représentant de l'association (Thierry FAUVEL) a été missionné jusqu'aux élections de l'olympiade 2017-2020 en mars 2017.

Le nouveau conseil d'administration, présidé par Thierry FAUVEL, siège depuis le 16 mars 2017.

➤ Relations avec le CNOSF et les instances olympiques territoriales

Extraits des statuts du CDOS 76 :

« Conformément à l'article R. 141-3 du code du sport, et à l'article 17 des statuts du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF), ce dernier est représenté dans le département par le Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) de la Seine-Maritime dont les objectifs et les actions doivent être conformes à ceux définis par le CNOSF. Le CNOSF reconnaît aux CROS, CDOS et CTOS qualité exclusive dans leur ressort territorial pour mettre en œuvre, en son nom et sous son contrôle, certaines missions mentionnées à l'article 2 des statuts du CNOSF ».

Application des principes de la Charte Olympique (publiée pour la 1^{ère} fois en 1908, sur la base des règles écrites par Pierre de Coubertin vers 1898) :

- ✓ codification des principes fondamentaux de l'Olympisme, des règles et des textes d'application adoptés par le Comité International Olympique
- ✓ elle régit l'organisation, les actions et le fonctionnement du Mouvement olympique et fixe les conditions de la célébration des Jeux Olympiques
- ✓ elle établit, entre autres, les relations entre les Fédérations Internationales et les Comités Nationaux Olympiques et le Mouvement olympique

Dans les prochains mois, prenant appui sur la fusion des régions (par conséquent des CROS), une nouvelle organisation et des missions redéfinies seront assignées au mouvement olympique territorial, afin de :

- ✓ « mieux travailler ensemble au service d'une stratégie commune »
- ✓ « relever le triple challenge de la proximité, de la représentativité et de l'efficience »
- ✓ « fédérer le mouvement olympique et sportif pour contribuer, à son niveau et selon les logiques fédérales, aux dynamiques territoriales de développement »

Les bases de cette évolution reposent sur :

- ✓ Le plan sport & territoire, une vision et des orientations stratégiques partagées
- ✓ 4 thématiques regroupant les actions nationales déléguées (Sport & santé et bien-être / Sport & éducation et citoyenneté / Sport & professionnalisation / Sport & politiques publiques)
- ✓ Une cohérence des actions sur un territoire (une région)
- ✓ Des liens resserrés entre CROS et CDOS

Concrètement, cette évolution passe par :

- ✓ Des compétences réparties (entre CROS et CDOS)
- ✓ Des élus (administrateurs) qui se spécialisent (formés et compétents)
- ✓ Des salariés qui travaillent ensemble (au sein de l'équipe de développement territorial)
- ✓ Des nouveaux statuts et une nouvelle organisation (conseil d'administration, bureau exécutif, conseil des présidents CROS/CDOS, plénières territoriales par thématique, centre d'expertise, de ressources et de développement du sport, équipe de développement territorial organisée en pôles de compétences)

Pour les CDOS (dont le CDOS 76), les nouveaux statuts ne seront applicables qu'en 2021.

➤ Valeurs

Le CDOS 76 applique les principes de la Charte Olympique :

- ✓ L'Olympisme est une philosophie de vie, exaltant et combinant en un ensemble équilibré les qualités du corps, de la volonté et de l'esprit. Alliant le sport à la culture et à l'éducation, l'Olympisme se veut créateur d'un style de vie fondé sur la joie dans l'effort, la valeur éducative du bon exemple, la responsabilité sociale et le respect des principes éthiques fondamentaux universels.
- ✓ Le but de l'Olympisme est de mettre le sport au service du développement harmonieux de l'humanité en vue de promouvoir une société pacifique, soucieuse de préserver la dignité humaine.

- ✓ Le Mouvement olympique est l'action concertée, organisée, universelle et permanente, exercée sous l'autorité suprême du CIO, de tous les individus et entités inspirés par les valeurs de l'Olympisme. Elle s'étend aux cinq continents. Elle atteint son point culminant lors du rassemblement des athlètes du monde au grand festival du sport que sont les Jeux Olympiques. Son symbole est constitué de cinq anneaux entrelacés.
- ✓ La pratique du sport est un droit de l'homme. Chaque individu doit avoir la possibilité de faire du sport sans discrimination d'aucune sorte et dans l'esprit olympique, qui exige la compréhension mutuelle, l'esprit d'amitié, de solidarité et de fair-play.
- ✓ Reconnaissant que le sport est pratiqué dans le cadre de la société, les organisations sportives au sein du Mouvement olympique auront les droits et obligations inhérents à l'autonomie, à savoir le libre établissement et le contrôle des règles du sport, la définition de leur structure et gouvernance, la jouissance du droit à des élections libres de toutes influences extérieures et la responsabilité de veiller à ce que les principes de bonne gouvernance soient appliqués.
- ✓ La jouissance des droits et libertés reconnus dans la présente Charte olympique doit être assurée sans discrimination d'aucune sorte, notamment en raison de la race, la couleur, le sexe, l'orientation sexuelle, la langue, la religion, les opinions politiques ou autres, l'origine nationale ou sociale, la fortune, la naissance ou toute autre situation.

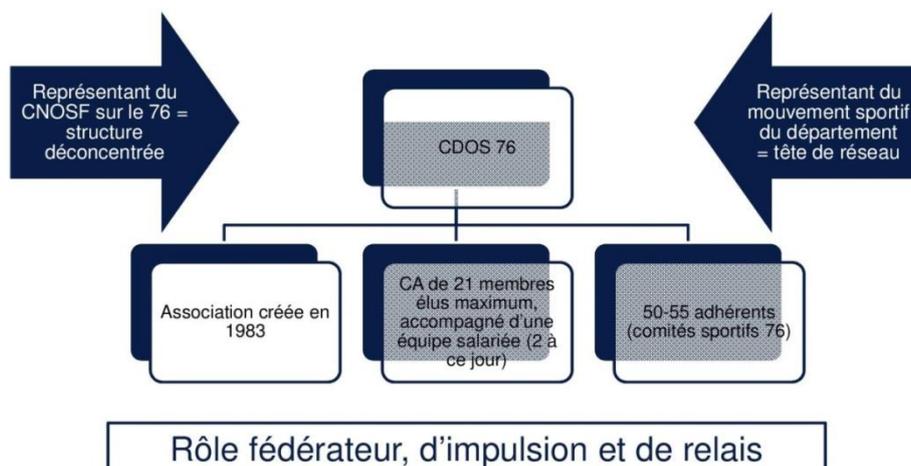
En tant que tête de réseau du mouvement associatif sportif, le CDOS 76 défend les valeurs positives associées au sport (solidarité, lien social, éducation, citoyenneté, bienfaits sur la santé et le bien-être...) et les valeurs du modèle associatif (bénévolat, défense de l'intérêt général, co-construction des politiques publiques, participation à la société civile, démocratie participative...).

➔ Missions et rôle

Application des principes de la Charte Olympique.

L'association a pour objet, dans le cadre des orientations fixées par le CNOSF :

- ✓ De contribuer à la défense et au développement du patrimoine sportif départemental.
- ✓ De représenter le sport départemental pour toutes les questions d'intérêt général notamment auprès des pouvoirs publics et des organismes officiels départementaux.
- ✓ De propager les principes fondamentaux de l'Olympisme définis par Pierre de Coubertin et énoncés dans la Charte Olympique, plus particulièrement en ce qui concerne la pratique du sport pour la santé et la prévention du dopage, la lutte contre toute discrimination et la violence dans le sport, les questions d'environnement et de développement durable.
- ✓ D'entreprendre au nom des comités et organismes départementaux ou avec eux et dans le respect de leurs prérogatives, toutes activités d'intérêt commun, notamment celles de nature à encourager ou à organiser la formation initiale et continue des dirigeants, officiels, cadres et techniciens, ou encore à apporter une aide effective pour l'emploi, la recherche, la prospective, la documentation et la communication.
- ✓ D'alerter le CNOSF sur l'utilisation des propriétés Olympiques pour lui permettre d'exercer sa mission de veille et de protection concernant l'utilisation du symbole, du drapeau, de la devise, de l'hymne Olympique, et des termes « Olympiques » et « Olympiades » qui seraient contraires aux dispositions de la Charte Olympique.
- ✓ D'une manière générale, de faire tout ce qui est nécessaire au développement de l'idée et de la pratique sportive au sein du département.



Dans les prochains mois, prenant appui sur la fusion des régions (par conséquent des CROS), une nouvelle organisation et des missions redéfinies seront assignées au mouvement olympique territorial, afin de :

- ✓ « mieux travailler ensemble au service d'une stratégie commune »
- ✓ « relever le triple challenge de la proximité, de la représentativité et de l'efficacité »
- ✓ « fédérer le mouvement olympique et sportif pour contribuer, à son niveau et selon les logiques fédérales, aux dynamiques territoriales de développement »

Les bases de cette évolution reposent sur :

- ✓ Le plan sport & territoire, une vision et des orientations stratégiques partagées
- ✓ 4 thématiques regroupant les actions nationales déléguées (Sport & santé et bien-être / Sport & éducation et citoyenneté / Sport & professionnalisation / Sport & politiques publiques)
- ✓ Une cohérence des actions sur un territoire (une région)
- ✓ Des liens resserrés entre CROS et CDOS

Concrètement, cette évolution passe par :

- ✓ Des compétences réparties (entre CROS et CDOS)
- ✓ Des élus (administrateurs) qui se spécialisent (formés et compétents)
- ✓ Des salariés qui travaillent ensemble (au sein de l'équipe de développement territorial)
- ✓ Des nouveaux statuts et une nouvelle organisation (conseil d'administration, bureau exécutif, conseil des présidents CROS/CDOS, plénières territoriales par thématique, centre d'expertise, de ressources et de développement du sport, équipe de développement territorial organisée en pôles de compétences)

Pour les CDOS (dont le CDOS 76), les nouveaux statuts ne seront applicables qu'en 2021.

➔ **Gouvernance, structuration et organisation générale**

La gouvernance du CDOS 76 repose sur un schéma associatif classique :

- ✓ Assemblée Générale, composée des adhérents (c'est-à-dire les comités sportifs)
- ✓ Conseil d'administration, élu par l'Assemblée Générale
- ✓ Bureau, élu par le conseil d'administration et composé des principales fonctions de direction

Le président du CDOS 76 est élu par l'Assemblée Générale, sur proposition du conseil d'administration.

Au fil du temps, et afin de pouvoir accompagner son développement, le CDOS 76 s'est structuré professionnellement avec le recrutement de salariés.

Ainsi, le CDOS 76 s'appuie aujourd'hui sur une articulation entre le bénévolat et le salariat, dont peuvent découler des problématiques de management et d'organisation.

Les moyens humains du CDOS 76 :

- ✓ Conseil d'administration : 13 élus bénévoles représentants des comités sportifs départementaux
- ✓ Bureau : 5 élus bénévoles (1 président; 1 vice-président délégué, 1 vice-président; 1 secrétaire général et 1 trésorier)
- ✓ 2 salariées (à temps plein) : 1 chargée de mission administrative et handicap, 1 chef de projets
- ✓ 1 voire 2 jeunes en service civique (accueil par le biais d'un agrément)

Composition du bureau :

- ✓ Président : Thierry FAUVEL
- ✓ Vice-Président délégué : Alain GOUPY
- ✓ Vice-Président : Bernard MALINE
- ✓ Secrétaire Générale : Elizabeth PUECH d'ALISSAC
- ✓ Trésorière Générale : Michèle PICARD

Le CDOS 76 est organisé sous forme de pôles d'activités :

- ✓ Pôle « Professionnalisation »
- ✓ Pôle « Insertion et éducation par le sport »
- ✓ Pôle « Promotion du sport pour tous »
- ✓ Pôle « Développement et animation des territoires »
- ✓ Pôle « Gestion administrative et financière »

➔ **Adhérents de l'association**

Les adhérents de l'association sont les comités sportifs départementaux (représentants des fédérations) et, à défaut d'entités départementales, les comités sportifs régionaux.

Peuvent adhérer d'autres personnes morales : associations sportives ou non, collectivités, entreprises... A ce jour, ce type d'adhérent n'a jamais existé au CDOS 76.

Depuis 2013, le nombre d'adhérents a baissé, passant pour la 1^{ère} fois la barre des 50 en 2016.

2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
57	59	58	58	55	53	58	56			51	49

Le nombre d'adhérents dépend du nombre de comités et de leur gestion (en termes de management et de portage de la notion d'intérêt général par le comité directeur).

L'adhésion au CDOS n'est pas obligatoire pour un comité (à la différence des fédérations olympiques pour qui l'adhésion au CNOSF est indispensable pour pouvoir présenter des athlètes aux Jeux Olympiques). Il nous faut donc trouver des moyens de persuasion :

- ✓ le volontarisme si le comité comprend la notion d'intérêt général et de réseau, et/ou s'il perçoit l'offre de services du CDOS
- ✓ la coercition si le comité est dans une démarche individualiste mais qu'il souhaite bénéficier d'une subvention publique (Etat ou collectivité)

Ce problème d'adhésion (à l'association... et peut-être au projet porté par l'association) indique que le CDOS doit travailler sur les services qu'il développe auprès de ses adhérents et sur la communication (lisibilité du projet et diffusion).

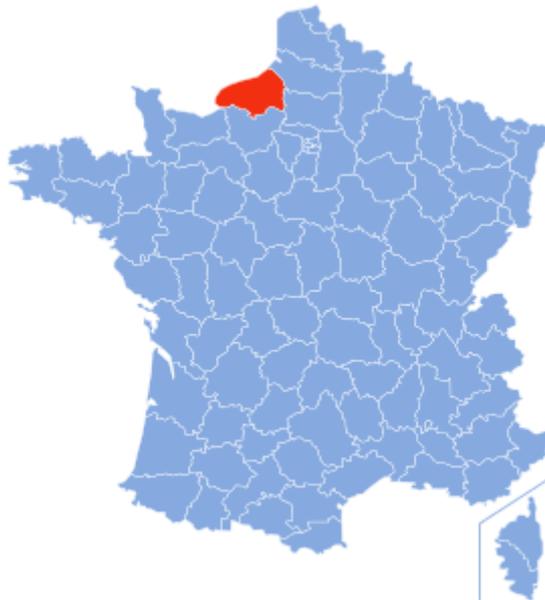
C'est également sur cet aspect que la notion de gouvernance peut prendre corps à travers un consensus (entre le CDOS, la DDCS et le Département) sur le rôle du CDOS et la place qu'on souhaite lui accorder.

2) La pratique physique et sportive sur le département de la Seine-Maritime

➤ Département de la Seine-Maritime

Le département de la Seine-Inférieure est créé à la Révolution française, le 4 mars 1790 en application de la loi du 22 décembre 1789, à partir d'une partie de la province de Normandie.

Elle prend le nom de Seine-Maritime le 18 janvier 1955. A la suite d'une consultation réalisée en décembre 2005, par courrier et internet, les votants choisissent de nommer les habitants de la Seine-Maritime les seinomarins.



Le département compte plus d'1,2 millions d'habitants, sur une superficie de 6 278 km².

La Seine-Maritime, baignée par la Manche de l'estuaire de la Seine jusqu'à l'embouchure de la Bresle, fait partie de la région Normandie. Elle est limitrophe des départements de la Somme (région Hauts-de-France), de l'Oise (région Hauts-de-France), du Calvados (région Normandie) et de l'Eure (région Normandie).

La Seine-Maritime représente, en termes de superficie et de population, la plus grande part des 5 départements de la région normande.

Son chef-lieu est Rouen (implantation de la préfecture du département et de la région), avec 2 sous-préfectures à Dieppe et au Havre.

Le plateau crayeux du pays de Caux occupe la majeure partie du département qui comprend aussi, à l'Est, le Petit Caux, le pays de Bray et, au Sud, la vallée de la Seine. De nombreux pôles urbains et ruraux quadrillent l'espace avec 2 grands pôles urbains : Rouen et Le Havre.

Les villes principales sont : Rouen, Le Havre (plus grande ville du département en terme de population), Dieppe, Fécamp, Elbeuf, Barentin, Yvetot et Lillebonne.

La Seine-Maritime peut être qualifiée de territoire vert : littoral maritime, fleuves et rivières, plans d'eau, voies vertes, sentiers de randonnée, véloroutes...

Le département est subdivisé de la manière suivante :

- ✓ Arrondissements : 3
- ✓ Circonscriptions législatives : 12
- ✓ Cantons : 35
- ✓ Intercommunalités : 20
- ✓ Pays : 9
- ✓ Communes : 710

➔ **Implantation du sport en Seine-Maritime**

En 2011, la Seine-Maritime disposait d'un taux de sportivité inférieure à la moyenne nationale : 19,9 % contre 24,1 %.

A titre de comparaison, le taux de sportivité dans l'Eure était de 22,3 % et en Loire-Atlantique de 30%.

Même si ces chiffres ont évolué, il n'en demeure pas moins que la Seine-Maritime demeure un département faiblement licencié (en 2011, 249 000 licenciés et 2 800 clubs).

Ces chiffres progressent fortement lorsqu'on rajoute le nombre de pratiquants (adhérents ou non) et d'associations non affiliées proposant des activités sportives (par exemple le volley loisirs). Ce qu'on peut définir comme des pratiques non fédérées et auto-organisées.

L'implantation des clubs est éparse avec une sur représentation dans les zones urbaines (Rouen, Le Havre, Dieppe) et des zones rurales souvent abandonnées (Vallée de la Bresle, Pays de Bray...).

Une grande diversité d'activités sportives est proposée : de la pratique régulière (proximité) au tourisme sportif saisonnier (sports de nature, sur des espaces identifiés).

En matière d'équipements sportifs, une bonne couverture générale (plus de 5 400 équipements en Seine-Maritime) mais des inégalités sur certains territoires (zones rurales) et pour certains sports (piscines).

Au niveau de la professionnalisation du mouvement sportif, on peut retenir :

- ✓ Un développement de l'emploi, précaire, notamment du fait des besoins et capacités financières des clubs et comités, du fait des aides à l'emploi
- ✓ Une méconnaissance ou une insouciance face au droit du travail par les employeurs (CCNS...)
- ✓ Une méconnaissance des dispositifs d'accompagnement autour de l'emploi (aides à l'emploi, DLA, groupement d'employeurs...)
- ✓ Des besoins en ressources humaines (à développer grâce à des outils adaptés aux problématiques des clubs)
- ✓ Un appui sur le service civique pour répondre à ces besoins, voire substituer le salariat
- ✓ Un encadrement bénévole en difficultés face à la complexité de la gestion associative (besoins en formation prise en charge...)
- ✓ Un bénévolat moins investi sur la durée et les fonctions dirigeantes (mais pas en nombre)
- ✓ Une prépondérance des postes d'encadrement sportif, avec des postes administratifs dans les comités et les clubs de grande taille

➔ **Focus sur les comités sportifs**

Le nombre de comités sportifs en Seine-Maritime peut être estimé à 70.

La situation des comités est très hétérogène :

- ✓ Comités très structurés avec des locaux et des salariés (football, tennis, handball, Sports pour tous...)
- ✓ Comités en cours de structuration (mais fragile) avec des locaux et 1 salarié (randonnée pédestre, canoë-kayak, UFOLEP...)
- ✓ Comités non structurés (cyclisme, danse...)
- ✓ Comités avec un cycle de vie instable (boxe, échecs...)

La grande majorité des sièges sociaux des comités se situe dans la métropole rouennaise, puis sur le territoire havrais. Quelques comités ont leurs sièges en zone rurale, souvent chez l'un des administrateurs du comité.

Le nombre de salariés dans les comités est plutôt faible comparativement à d'autres départements.

La mutualisation (de moyens et d'actions) est également faible, sans doute du fait de l'éparpillement des comités sur le département.

3) Activités de l'association

➔ Activités

Les missions du CDOS lui sont confiées par les statuts du CNOSF et le code du sport. A ce titre, les objectifs du CDOS se doivent d'être conformes à ceux définis par le CNOSF.

Le CDOS 76 est amené à œuvrer au sein de nombreux domaines transversaux au champ sportif. En effet, de par son caractère pluridisciplinaire, la sphère sportive est mobilisée dans de multiples champs d'activité. C'est donc dans un souci d'unité organisationnelle et de nécessaire cohérence opérationnelle du mouvement olympique, mais aussi d'adaptation aux particularités territoriales, que le CDOS a développé au fil des ans des actions qui, pour certaines, ont été saluées nationalement voire internationalement :

- ✓ Jeux Sportifs de la Seine-Maritime (de 1992 à 2004)
- ✓ Formation des dirigeants sportifs (depuis 1989)
- ✓ Prix Départementaux du Fair-Play (de 2000 à 2012, plusieurs lauréats départementaux ont été récompensés nationalement)
- ✓ Programme d'activités physiques et sportives en milieu carcéral (convention avec les services pénitentiaires depuis 2007, programme repris par d'autres départements et, partiellement, par la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires)
- ✓ Programme « Valeurs du Sport et de l'Olympisme à l'école » (convention avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale et l'USEP depuis 2006, 1^{ère} représentant du mouvement olympique à officialiser un partenariat avec le représentant de l'Education Nationale)
- ✓ Organisation de l'édition nationale du Camp Olympique de la Jeunesse 2009 (porté par CNOSF et l'USEP, avec le soutien du ministère chargé des Sports et du ministère chargé de l'Education Nationale)
- ✓ Prix 2010 du CIO « Le sport, force inspiratrice de la jeunesse »
- ✓ Campagne de labellisation sport et handicaps (depuis 2010)
- ✓ Stage des Jeunes Dirigeants Associatifs (de 2005 à 2009)
- ✓ Délivrance du CFGA (depuis 2010)
- ✓ Accompagnement des conseils de développement de Pays pour la prise en compte du sport dans les projets de territoire (en stand-by depuis 2010), et plus largement implication sur sport et animation des territoires (travaux prospectifs, organisation de manifestations...)
- ✓ Prestation DLA
- ✓ BasiCompta© (depuis 2013)
- ✓ Prestations de formation (Pack Form'Asso...)
- ✓ Temps d'accompagnement du mouvement sportif (colloque sur le bénévolat, soirée sur la mutuelle obligatoire, échanges sur les emplois d'avenir et les rythmes scolaires...)
- ✓ Réalisation d'outils de communication
- ✓ Coordination du programme d'activités pour des publics en situation de précarité (de 2014 à 2016)
- ✓ Participation à l'événement Sentez-vous sport (de 2012 à 2016)
- ✓ Organisation des Eco-Games Rouen 2015
- ✓ Programme de promotion de l'esprit sportif et du respect (depuis 2013)
- ✓ Programme de promotion des bienfaits de la pratique physique sur la santé (de 2013 à 2016)
- ✓ Mise à jour de l'annuaire du sport (depuis 2014)
- ✓ ...

4) Environnement de l'association

➔ Partenaires publics

- ✓ DDdCS 76
- ✓ DRDJSCS Normandie
- ✓ CNDS
- ✓ Préfecture
- ✓ Autres services de l'Etat : SPIP 76, DTPJJ, DISP de Rennes, DIRECCTE...
- ✓ Conseil Départemental de Seine-Maritime
- ✓ Conseil Régional de Normandie
- ✓ EPCI
- ✓ Autres collectivités

- ✓ Pays : depuis 1999 et la loi Voynet sur l'intercommunalité de projet (Loi d'Organisation pour l'Aménagement et le Développement du Territoire), qui a institué les Pays (territoires géographiques définis par les élus en lien avec les autres acteurs locaux et qui s'articulent autour de la notion de projet de territoire), le sport a été positionné comme véritable acteur de l'aménagement et de l'animation des territoires. La loi souligne le rôle que peut et doit tenir le sport dans les politiques de développement du Pays, en le reconnaissant comme un élément structurant du territoire (schéma de services collectifs du sport de la loi Voynet).
- ✓ Pôle Emploi
- ✓ MDPH

➔ Partenaires privés

- ✓ CNOSF
- ✓ CROS Haute-Normandie (en attendant la fusion des 2 CROS)
- ✓ CROS Basse-Normandie (en attendant la fusion des 2 CROS)
- ✓ CDOS normands
- ✓ APSJ 76
- ✓ OMS et assimilés
- ✓ CRIB => Oxygène (Dieppe), APSJ 76 (Rouen), AHAM (Le Havre)
- ✓ Union Régionale des Missions Locales
- ✓ CRAHN
- ✓ Agence Régionale de l'Environnement
- ✓ CRESS
- ✓ SNCF
- ✓ Crédit Mutuel (fin du partenariat en 2016, montrant la précarité de ces relations)

➔ Comités sportifs

Environ 70 comités dont 49 étaient adhérents du CDOS 76 en 2016.

Plus de 2600 clubs affiliés, plus de 250 000 licenciés.

Très peu d'actions partenariales et de mutualisation. Finalement très peu d'échanges avec les comités.

5) Notoriété et image de l'association

➔ Notoriété de l'association

Le CDOS 76 a un grand déficit de notoriété, y compris parmi les comités sportifs qui, pour certains, n'adhèrent pas à l'association n'ayant pas connaissance de son existence.

Ce déficit pose problème également lors du démarchage de partenaires.

➔ Image de l'association

Une question récurrente : « A quoi sert le CDOS ? »

Malgré un réel dynamisme du CDOS 76, engagé dans de nombreuses actions, son rôle, sa place, son statut dans l'échiquier du monde sportif départemental restent très mal identifiés tant au niveau du grand public que des clubs, voire de certains partenaires départementaux.

Des questions se posent sur :

- ✓ La lisibilité de son projet et sa diffusion
- ✓ Le rôle et la place que les partenaires publics du CDOS 76 souhaitent lui accorder
- ✓ Sa communication, en interne et en externe (y compris avec les médias)

Le CDOS 76 pâtit de son image vieillissante et institutionnelle, loin des préoccupations des clubs.

6) Situation financière de l'association

➔ Résultats financiers de l'association sur l'olympiade 2013-2016

2013	2014	2015	2016
------	------	------	------

Total charges			126 808,64 €	138 573,24 €
Total produits			112 947,98 €	131 578,83 €
Total des subventions			97 060,49 €	112 670,65 €
Part du financement public			86 %	86 %
Montant de la cotisation			97,50 €	100 €
Part des cotisations			4 %	4 %
Résultat de l'exercice			- 13 860,66 €	- 6 994,41 €
Bilan			41 849,26 €	34 754,65 €
Fonds associatif			33 668,23 €	19 807,57 €
Principaux postes de charges : salaires (environ 50 %) et autres services extérieurs (entre 20 et 30 %)				

➔ Moyens matériels

Le CDOS 76 n'a pas de véhicule. Il ne dispose pas de parc matériel important (à part des roll-up, banderoles...), à l'exception d'une tente gonflable (destinée à l'action « La Seine-Maritime en forme », non reconduite).

➔ Infrastructures

Le CDOS 76 est hébergé à titre gracieux par le Département 76. Des frais liés à la location de salles (réunions du CA, de l'AG, formations...) sont à prévoir.

➔ Ressources humaines

Le CDOS 76 peut s'appuyer sur ses 2 salariées, ainsi que sur 1 voire 2 jeunes en service civique. Des compétences peuvent être mobilisées auprès des administrateurs voire de personnes extérieures à l'association (par le biais du réseau ou du mécénat de compétences).

Partie 2 : Analyse et définition du projet

1) Forces et faiblesses

Thèmes	Forces	Faiblesses	Axes d'amélioration
Adhérents	Bonne relation avec les adhérents Connaissance des dirigeants associatifs	Nombre en baisse Un trop grand nombre de comités non adhérents Pas de services aux adhérents	Fidéliser les adhérents et en récupérer de nouveaux
Ressources humaines	2 salariées (compétences multiples, adaptation et travail en autonomie) Réseau et compétences des bénévoles Renouvellement du CA	Pas assez de bénévolat, pas assez d'implication Difficultés des bénévoles à tenir des responsabilités Administrateurs ne se forment pas Emplois non pérennes Pas assez de personnel	Travailler sur le rôle et la motivation du bénévole S'appuyer sur les salariées Pérenniser les postes
Equipements	Locaux gratuits	Accès difficile à des équipements sportifs Locaux petits et inadaptés Pas de salle de réunion Pas de maison des sports (impact sur la mutualisation des moyens, le développement des projets, l'implication des bénévoles, la valorisation du mouvement sportif, la reconnaissance du rôle du CDOS...)	Travailler sur un projet de maison des sports ou de locaux mutualisés Développer des partenariats
Matériel	Possibilité (limitée) d'emprunter du matériel	Quasi pas de matériel Pas de véhicule	Développer des partenariats
Communication	Site internet et page facebook Compétences en interne « Image » olympique	Communication interne peu efficace Communication externe très faible en dehors du site internet et de la page facebook Relations médias inexistantes Compétences en interne non utilisées Déficit de notoriété Déficit d'image Image peu dynamique	Mettre en place une stratégie de communication

Thèmes	Forces	Faiblesses	Axes d'amélioration
Ancrage territorial	Relations en voie d'amélioration avec l'Etat et le Département CDOS = tête de réseau Reconnaissance par les textes Nouvelle organisation prévue par le CNOSF	Très peu de relations avec les collectivités Pas d'agrément CRIB Non prise en compte de l'adhésion au CDOS pour les subventions aux comités Rôle et place accordés par les partenaires publics dans la gouvernance du sport (reconnaissance institutionnelle) Mouvement sportif 76 pas assez structuré et soudé Situation concurrentielle avec l'APSJ 76 Positionnement complexe au milieu des fédérations et des services publics qui disposent de prérogatives légales exclusives Concertation et mutualisation timides avec le CROS Normandie et les CDOS	Développer des relations partenariales saines avec les pouvoirs publics Nouer un contrat de respect mutuel avec l'APSJ 76 Travailler de concert avec le CROS Normandie et les CDOS Travailler à la reconnaissance institutionnelle du CDOS Proposer un travail comme tête de réseau du mouvement sportif
Ressources financières	Bonnes relations avec les partenaires Capacités des salariées à répondre aux appels à projets Partenariat diversifié	Santé financière très fragile et précaire Dépendance aux partenaires publics Réseau partenarial insuffisant Interdiction de vendre la marque olympique Développement limité des fonds propres	Proposer une gestion financière stricte Mettre en place une stratégie partenariale
Activités/actions	Réel dynamisme Ouverture vers d'autres champs que le sport Utilité sociale Innovation sociale Connaissance du secteur Reconnaissance nationale voire internationale	Dispersion Projet peu lisible	Réduire le nombre d'actions Formaliser un projet associatif concerté
Organisation	Nouvelle organisation prévue par le CNOSF Expérience de 35 ans	Pas d'organisation fonctionnelle Pas de calendrier des réunions	Proposer une organisation fonctionnelle Proposer un calendrier des réunions

2) Axes d'amélioration

- ➔ Améliorer le fonctionnement et la situation financière du CDOS
- ➔ Mettre en place une stratégie de communication (interne et externe)

- Développer des services adaptés aux besoins des adhérents
- Développer et améliorer les relations avec les partenaires (publics et privés), pour un échange équilibré



Partie 3 : Plan de développement

L'objectif du CDOS 76 est d'être au service du mouvement sportif (credo choisi pour l'olympiade), afin de :

- ✓ Accompagner la structuration et le développement du mouvement associatif sportif (comités et clubs)
- ✓ Contribuer ainsi au développement quantitatif et qualitatif de la pratique physique et sportive sur le département

Dans son rôle transversal, le CDOS 76 a choisi d'être une plus-value pour ses adhérents et ses partenaires, en les accompagnant dans leurs missions. C'est pourquoi le CDOS 76 a défini comme idée directrice l'utilisation du sport comme un support et non une fin en soi (rôle dévolu aux comités).

1) Améliorer le fonctionnement et la structuration du CDOS 76

➔ 1^{er} objectif : Améliorer la gestion budgétaire et financière

- ✓ Réalisation d'une comptabilité analytique par action
- ✓ Commission finances
- ✓ Tableaux de bord budgétaires
- ✓ Travail en amont sur les projets et budgets (dès novembre)
- ✓ Définition de méthodes d'évaluation et d'indicateurs
- ✓ Classeur de liaison service comptable-trésorier (salarié-bénévole) => codification commune, écritures à passer, points d'alerte...
- ✓ Gestion des contrats

➔ 2^{ème} objectif : Améliorer la GRH

- ✓ Suivi de l'application de la CCNS
- ✓ Rencontre régulière salariés-élus
- ✓ Entretien annuel et entretien professionnel
- ✓ Plan de formation
- ✓ Tableaux de bord (suivi du temps de travail, suivi des congés...)
- ✓ Réunion de service 1 fois/semaine
- ✓ Tenue du registre du personnel

➔ 3^{ème} objectif : Améliorer le suivi des actions

- ✓ Production de tableau d'activités
- ✓ Réunion de service 1 fois/semaine
- ✓ Edition d'un bilan annuel documenté
- ✓ Réalisation et suivi du projet associatif
- ✓ Travail en amont sur les projets et budgets (dès novembre)
- ✓ Définition de méthodes d'évaluation et d'indicateurs

➔ 4^{ème} objectif : Créer les conditions d'une vie associative saine et active

- ✓ Team building (séminaire des élus)
- ✓ Mise en place de moments de convivialité
- ✓ Recruter de nouveaux bénévoles
- ✓ Fidéliser les bénévoles actuels
- ✓ Planifier les bureaux, CA, AG...
- ✓ Travail en binôme élu-salarié (animation des pôles et commissions)
- ✓ Processus démocratique dans la prise de décision (instaurer le vote par mail)

➔ 5^{ème} objectif : Améliorer l'organisation fonctionnelle et administrative

- ✓ Planifier les bureaux, CA, AG...
- ✓ Travail en binôme élu-salarié (animation des pôles et commissions)
- ✓ Processus démocratique dans la prise de décision (instaurer le vote par mail)
- ✓ Organigramme avec délégation
- ✓ Respect de toutes les obligations administratives et légales de l'association (déclaration, tenue de documents...)
- ✓ Améliorer les services administratifs (suivi du courrier, des invitations, gestion des contrats...)
- ✓ Modification des statuts et du règlement intérieur (pouvoir, candidature avec remise en mains propres contre reçu, vote par mail, quorum...)
- ✓ Préparation des CA et AG (documents préparatoires, convocations, bilan d'activités => justifier les actions par rapport au projet, comparaison prévu-réalisé...)

➔ 6^{ème} objectif : Mettre en place une stratégie de communication

- ✓ Stratégie de communication (développer l'image de l'association, développer la notoriété de l'association, charte graphique à mettre à jour)
- ✓ Plan de communication : site internet mutualisé avec le CROS (sous forme de plateforme), page FB, magazine mutualisé avec le CROS, dépliant, roll up, communication interne (newsletter interne, espace sur le site internet ou espace partagé sur google), vêtements et autres objets publicitaires
- ✓ Relations médias (à mutualiser avec le CROS) : fichiers presse, dossier de presse, communiqué de presse, conférence de presse, P'tits déj mensuels
- ✓ Instance partenariale : rencontres régulières avec les partenaires publics

➔ 7^{ème} objectif : Développer le partenariat et les sources de financement

- ✓ Stratégie partenariale (à mutualiser avec le CROS) : tableaux de bord, dossier partenaire, démarchage actif (appui sur le réseau des bénévoles), création d'une commission des partenaires, mise en place d'une soirée des partenaires, offre de places pour des événements sportifs, enveloppes parlementaires

➔ 8^{ème} objectif : Travailler à la mise en cohérence du mouvement olympique

- ✓ Participation aux événements « familiaux » (Interrégion, Assises CROS-CDOS-CTOS...)
- ✓ Participation aux réunions sur la mise en cohérence du mouvement olympique normand
- ✓ Harmonisation des projets associatifs des CDOS-CROS normands
- ✓ Participation au CCR
- ✓ Participation à l'équipe de développement territorial (ERDT)

➔ 9^{ème} objectif : Renouer avec les adhérents

- ✓ Réunion de rentrée des comités
- ✓ Présence aux AG et événements des comités (tableau de suivi de présence aux AG...)
- ✓ Rencontre avec les comités adhérents et non adhérents
- ✓ Annuaire du sport

2) Favoriser la pratique des publics qui en sont le plus éloignés

➔ 1^{er} objectif : Développer la pratique Sport&Handicap

- ✓ Commission Départementale S&H 76
- ✓ Label S&H 76
- ✓ Label Sport &Autisme
- ✓ Formations
- ✓ Journées S'HANDifférence
- ✓ Journée sport et autisme
- ✓ Permanences MDPH et URAS Le Havre

➔ 2^{ème} objectif : Accompagner la pratique physique et sportive des publics placés sous main de Justice

- ✓ Projet « sport santé » (finalisation d'un projet initié en 2014) : création originale et impression de 11 planches pour l'utilisation des appareils de musculation (contenu sportif et messages santé), création originale et impression d'un livret pour la musculation « A chacun son muscle » (contenu sportif et messages santé) pour les pratiquants et les moniteurs, formation des moniteurs sportifs et de quelques détenus sur la musculation (bonnes postures, exercices adaptés...), en soutien à la distribution du livret « A chacun son muscle », création originale et impression d'un dépliant « Bouger plus Bouger mieux », pour tous les détenus sur les bienfaits des APS pour la santé, l'alimentation, l'hygiène de vie, des exercices adaptés...
- ✓ Challenge sportif : challenge à la MA Rouen et au CP Le Havre
- ✓ Action « Santé Sport Personnes Détenues » : réalisation de modules d'éducation à la santé (approcher avec les personnes détenues la notion de santé globale et de bien-être physique, motiver les personnes détenues à la pratique d'une activité physique adaptée à leurs possibilités, canaliser la violence, prévenir les accidents) à la MA Rouen et au CP Le Havre
- ✓ Journée inter-services PJJ : journée de découverte du sport handicap pour les mineurs du milieu ouvert (en partenariat avec le CD 76 Handisport)
- ✓ Action « Tennis civique » (à voir pour 2018) : mise en place de modules de formation autour du tennis (pratique sportive, arbitrage, vie associative et citoyenne, encadrement technique, entretien des terrains). A l'issue de la formation complète, sélection d'une personne détenue (au regard de critères judiciaires, d'investissement, de motivation et d'éligibilité) pour intégrer un club partenaire sur une mission de service civique
- ✓ Guide des métiers du sport pour les CIP (2019 ou 2020)
- ✓ Convention de partenariat 2017-2020 avec le SPIP 76, la DTPJJ, SNCF, la MA Rouen, le CP Le Havre, les unités sanitaires, la DDdCS 76 et l'ARS (projet)

➔ 3^{ème} objectif : Accompagner le développement de projets autour du sport santé

- ✓ Veille sur le thème du sport santé bien-être : participation à des groupes de travail, comités de pilotage, présence sur les événements sport santé...
- ✓ Accompagnement des associations sur la mise en œuvre de parcours sport-santé (plan « sport santé bien-être » et décret « sport sur ordonnance »)
- ✓ Soutien à la mise en œuvre de l'opération « Sentez-vous sport »
- ✓ La Seine-Maritime en forme : tests de condition physique, animations sur la santé et l'alimentation, diffusion des guides de l'INPES...

3) Accompagner le mouvement sportif seinomarin

➔ 1^{er} objectif : Former bénévoles et salariés

- ✓ Formation des dirigeants sportifs : analyse des besoins du mouvement sportif (rencontre avec les comités, questionnaire), définition d'un nouveau programme et mise en œuvre, stratégie de communication (médias, réseaux, maisons des associations, Département, MAIA...) et de développement (appui sur les comités, collectivités et OMS, offres et tarifs applicables), mise en place de modules en e-learning, certification OF, amélioration de la gestion administrative des inscriptions (accusé réception avec conditions générales de vente, convocation, attestation de formation, suivi des paiements), partenariat avec les comités/ligues et les villes (externalisation de leurs formations)
- ✓ BasiCompta : poursuite de l'offre au mouvement sportif, stratégie de communication (médias, réseaux, maisons des associations, Département, MAIA...) et de développement (appui sur les comités, collectivités et OMS, offres et tarifs applicables)
- ✓ CFGA : partenariat URML pour EAV sport, stratégie de communication (médias, réseaux, maisons des associations, Département, MAIA...) et de développement (appui sur les comités, collectivités et OMS, offres et tarifs applicables), mise en place de modules en e-learning, remise du CFGA
- ✓ Prestations de formation : Pack Form'Asso (offre de formations collectives personnalisables pour les comités, collectivités, clubs omnisports, OMS...), stratégie de communication (médias, réseaux, maisons des associations, Département, MAIA...) et de développement (appui sur les collectivités et OMS, offres et tarifs applicables), parcours complet CFGA « délocalisé » (organisation sur demande du parcours complet de formation (dates et lieux différents de ceux déjà arrêtés)), interventions, pour le compte de tiers, sur des formations destinées à des salariés (BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS...), des publics en formation « professionnelle » ou plus ponctuellement à des bénévoles

➔ 2^{ème} objectif : Accompagner le mouvement sportif

- ✓ Temps d'accompagnement sur le CNDS et le projet associatif : en partenariat avec le CROS HN, mise en place de 9 formations délocalisées sur l'utilisation de e-subvention (complémentaires aux réunions des services de l'Etat) et d'un accompagnement personnalisé du mouvement sportif sur le remplissage du dossier CNDS et la réalisation du projet associatif (permanences quelques soirs et samedis sur la période de dépôt du dossier)
- ✓ Accompagnement du mouvement sportif : accompagnement informel des comités et associations, en complément des CRIB et PAVA (orientation vers les bons interlocuteurs, diffusion d'information, aide à la rédaction de documents administratifs...), selon les thématiques (par exemple mutuelle en 2015), mise en place de temps d'échanges, mise en place d'une réunion sur la notion de « tête de réseau » (octobre 2017)

➔ 3^{ème} objectif : Valoriser le bénévolat

- ✓ Participation à la journée du bénévolat (CD 76 Médailles JSEA)

➔ 4^{ème} objectif : Développer une offre de services aux adhérents et à leurs clubs

- ✓ Prêt de matériel : recensement des outils, classification des outils
- ✓ Réunion de rentrée des comités
- ✓ Annuaire du sport
- ✓ Mutualisation de services (ticket restaurant, mutuelle, transports...)

➔ 5^{ème} objectif : Défendre le mouvement sportif en tant que tête de réseau

- ✓ Réunion de rentrée des comités
- ✓ Echanges avec les pouvoirs publics sur la politique sportive départementale et le développement du mouvement sportif
- ✓ Soutien institutionnel à des actions/événements
- ✓ Mettre en place des actions de valorisation du mouvement sportif (par exemple appui sur Eco-Games comme vitrine du sport 76, dans sa transversalité)
- ✓ Présence du CDOS aux AG des comités (échanges et recueil de besoins)

➔ 6^{ème} objectif : Positionner le CDOS comme un acteur de la vie associative

- ✓ Labellisation PAVA
- ✓ Intégration MAIA

4) Promouvoir les principes fondamentaux de l'Olympisme

➔ 1^{er} objectif : Transmettre les valeurs défendues par l'Olympisme auprès de la jeunesse

- ✓ Valeurs du Sport et de l'Olympisme à l'école : accompagnement du CROS sur 3 événements en 2017 (2 en mai, Journée Olympique le 23 juin à Notre-Dame-de-Gravenchon), mise à jour des dossiers pédagogiques du CDOS et création d'outils adaptés aux classes inclusives, valorisation des ressources pédagogiques disponibles au CDOS, accompagnement des établissements scolaires et des clubs sur la mise en place d'animations (interventions, prêts d'outils...), présence sur les événements USEP (P'tit tour USEP)
- ✓ Convention de partenariat 2017-2020 avec la DSDEN 76 et le CD 76 USEP (projet)
- ✓ Les mini-Jeux des écoles : « concours » à distance pendant l'année scolaire 2017/2018 autour d'épreuves sportives, d'épreuves sur l'olympisme et de la présentation d'une production artistique ou culturelle

➔ 2^{ème} objectif : Défendre l'esprit sportif et les comportements citoyens

- ✓ Le 76 se la joue sport : animations éducatives et pédagogiques dans les clubs, écoles, centres de loisirs (en partenariat avec d'autres intervenants : Eligi, Just Kiff Dancing...) et en s'appuyant sur des outils (théâtre, film...), création d'un support pour les 6-10 ans (à voir avec DSDEN), création et diffusion d'outils (affiches « thématiques », CP mixité, mallette à remettre lors des interventions/accompagnements), création d'un flyer de promotion de l'action (déjà initié), stratégie de communication et de développement (appui sur les collectivités et OMS, offres et tarifs applicables), valorisation des ressources pédagogiques disponibles au CDOS, élaboration d'une plateforme

permettant de recenser les expériences vécues sur le terrain en matière de discriminations et d'incivilités afin de proposer des réponses adaptées et ajustées (sur le modèle de la FAQ), formation des acteurs associatifs

- ✓ SPORT RESPECT (action pilotée par le Département et la DDdCS 76) : participation aux COPIL, jury du concours SPORT RESPECT, diffusion de la charte...

➔ 3^{ème} objectif : Soutenir la candidature de Paris 2024

- ✓ Paris 2024 : en partenariat avec le mouvement olympique normand, mise à disposition de matériel (banderoles, kakemonos...) et goodies pour la promotion de la candidature de Paris, promotion de la candidature de Paris lors des événements que le CDOS organise ou auxquels il participe (par ex : journées S'HANDifférence à Montville), accompagnement des porteurs de projets sur la mise en place d'animations (interventions, prêts d'outils, réalisation de flyers de soutien à déposer dans des colonnes transparentes...)

Partie 4 : Annexes

1) Fiches actions

2) Budget prévisionnel sur l'olympiade

3) Autres annexes

- ➔ Charte Olympique
- ➔ Livre Blanc du sport seinomarin
- ➔ Documents du CNOSF sur le rôle des CDOS/CROS/CTOS, le principe de la délégation d'actions
- ➔ Trombinoscope du CDOS 76
- ➔ Tableau de la représentation du CDOS 76 dans les instances
- ➔ Organisation du CDOS 76
- ➔ Rapport de l'accompagnement DLA